



République Française

Département de Maine et Loire
Arrondissement de Segré-En-Anjou-Bleu

Commune Erdre-En-Anjou

Arrêté n° 2024/152

Portant fermeture d'une partie de la Base de loisirs située Rue Saint Pierre, commune déléguée de Gené

Madame la Maire de la commune d'Erdre-en-Anjou,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

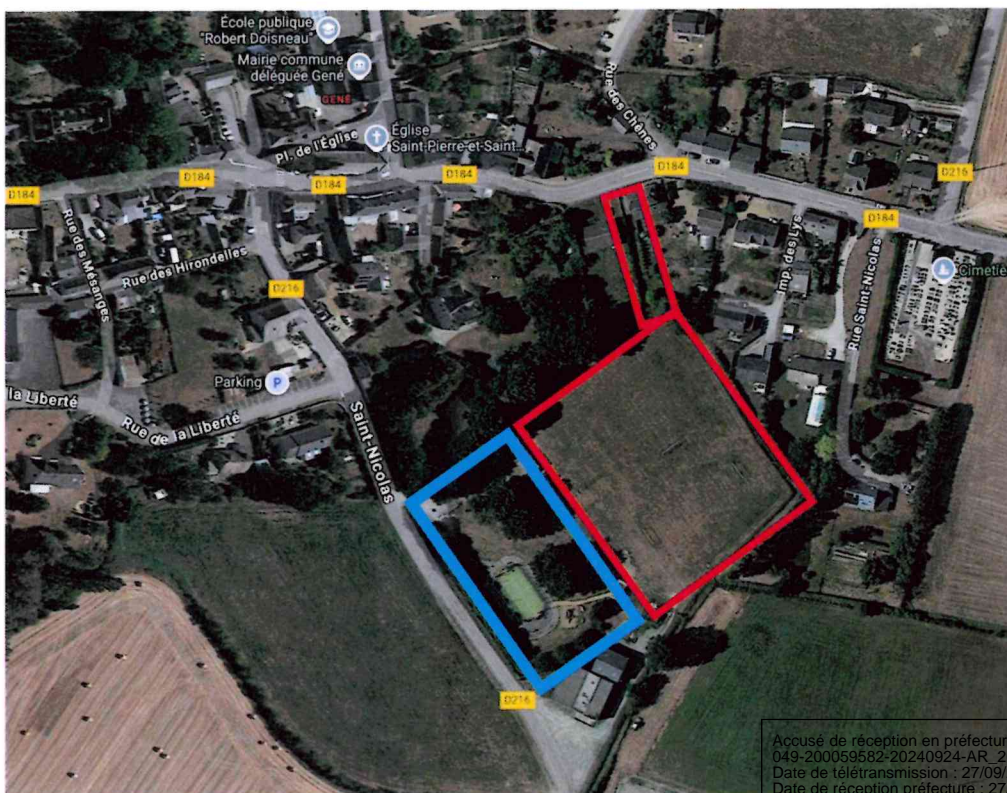
CONSIDERANT que pour permettre la réalisation d'une piste de course, il est nécessaire de fermer une partie de la base de loisirs à Gené ;

ARRETE :

Article 1 :

En raison de travaux, la base de loisirs de Gené sera interdite au public du 7 octobre au 1^{er} novembre 2024, soit 26 jours, selon les recommandations et le plan ci-dessous :

- Zone autorisée : City-stade, jeux pour enfants, terrain de pétanque, Mouv'Roc (en bleu sur le plan) ;
- Zone non autorisée : Stade football, chemin entre la Rue Saint Nicolas et le terrain de loisirs (en rouge sur le plan);



Accusé de réception en préfecture
049-200059582-20240924-AR_2024_152-AR
Date de télétransmission : 27/09/2024
Date de réception préfecture : 27/09/2024



Article 3 : La signalisation sera mise en place et entretenue par le service technique de la commune d'Erdre-en-Anjou.

Article 4 : Monsieur le Maire délégué de Gené et Monsieur le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Segré-en-Anjou Bleu.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune d'Erdre-en-Anjou.

Fait à Erdre-En-Anjou, le mardi 24 septembre 2024
Madame la Maire, Yamina RIOU



Accusé de réception en préfecture
049-200059582-20240924-AR_2024_152-AR
Date de télétransmission : 27/09/2024
Date de réception préfecture : 27/09/2024